Informations de base

2005/2646(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'accès de l'aide humanitaire au Cachemire **Subject** 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence **Zone géographique** Afghanistan Inde Pakistan	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/11/2005	Décision du Parlement	T6-0442/2005	Résumé
17/11/2005	Résultat du vote au parlement		
17/11/2005	Débat en plénière		
17/11/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2646(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0591/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0594/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0597/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0600/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0603/2005	15/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0607/2005	15/11/2005	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0442/2005	17/11/2005	Résumé

Résolution sur l'accès de l'aide humanitaire au Cachemire

2005/2646(RSP) - 17/11/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'accès de l'aide humanitaire au Cachemire.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement exprime tout d'abord sa solidarité avec toutes les personnes victimes du tremblement de terre qui a frappé l'Asie du sud le 8 octobre 2005. Il demeure vivement préoccupé par la situation des survivants, en particulier des personnes vivant en altitude dans des villages isolés et qui ne peuvent être atteintes que par une flotte d'hélicoptères de secours. Il s'alarme en particulier d'informations selon lesquelles les habitants des zones les plus touchées n'ont reçu qu'une aide modeste, voire pas d'aide du tout. Il se félicite de l'effort conjoint d'assistance fourni par le Pakistan et la communauté internationale, dont les États membres et l'OTAN ainsi que l'aide de 93,6 millions EUR proposée par la Commission. Il prie maintenant les États membres de promettre des ressources plus substantielles et d'allouer les fonds qu'ils ont déjà promis.

Conscient des problèmes logistiques rencontrés par les sauveteurs et de la nécessité urgente de mettre à disposition davantage d'aide médicale, d'eau, de nourriture et de matériel, le Parlement appelle à une coordination plus poussée entre le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ECHO, les ONG impliquées sur le terrain et les gouvernements du Pakistan et de l'Inde afin de faire en sorte que l'aide actuellement fournie par l'Union soit rapidement distribuée au Cachemire. Il prie tous les donateurs d'apporter sans retard leur contribution aux 550 millions de dollars débloqués par les États-Unis et rappelle que les donateurs se sont engagés le 26 octobre 2005 à fournir quelque 580 millions de dollars supplémentaires. Le Parlement invite en outre la Commission à indiquer le plus tôt possible si l'Union sera en mesure d'allouer des fonds additionnels, dans la perspective des besoins de reconstruction à partir de 2006. Á cet égard, le Parlement se dit vivement préoccupé par les **contraintes budgétaires sévères** auxquelles fait face la Commission dans le domaine de l'aide humanitaire et souligne que ce qui reste de la réserve opérationnelle d'ECHO a été utilisé en majeure partie pour d'autres situations d'urgence récentes.

Parallèlement, le Parlement se félicite de l'accord intervenu entre l'Inde et le Pakistan sur l'ouverture de points de passage sur la ligne de contrôle (LoC) qui traverse le Cachemire. Il estime que l'ouverture de points de passage, d'une importance cruciale pour la population du Cachemire et les opérations d'assistance, permettra le passage non seulement de marchandises mais aussi de civils, afin de soutenir les centaines de milliers d'habitants des vallées reculées et des montagnes du Cachemire.

Le Parlement se félicite également que la "diplomatie du cricket" ait permis depuis avril 2005 à permettre aux deux parties de progresser sur la voie de la confiance au travers d'une normalisation bilatérale des relations. Le Parlement augure que ce dégel des relations pourra déboucher sur un **règlement politique de la question frontalière au Cachemire**.

Le Parlement espère que la terrible catastrophe qui a frappé la population du Cachemire aura au moins la conséquence positive de rapprocher à brève échéance les survivants de la paix et permettre la libre circulation et la prospérité. Il applaudit ainsi les gouvernements de l'Inde et du Pakistan d'avoir engagé récemment les premiers pas d'un processus de réconciliation qui associe directement, pour la première fois, la population du Cachemire. Il invite par conséquent l'Inde et la Pakistan à poursuivre ce processus qui devrait, en associant les populations concernées, permettre un règlement pacifique de la question du Cachemire.